



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 juillet 2012  
Français  
Original : anglais

### Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Mesures prises ou proposées pour assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et les avantages économiques et sociaux qui en découlent

### Document présenté par la Finlande\*\*

#### Résumé\*\*\*

Le 19 décembre 2011, par le truchement respectivement du Ministère de l'éducation et de la culture et de celui de l'agriculture et des forêts, l'Institut linguistique finlandais et le Service national finlandais de levés terrestres ont conjointement proposé au Gouvernement finlandais d'entreprendre l'élaboration d'une loi sur les noms de lieu, laquelle créerait une instance officielle à cette fin.

À l'appui de cette proposition, il a été indiqué en détail : a) la nécessité d'une loi de ce genre; b) le rôle que jouent les noms géographiques dans les activités de la société; c) la situation de la Finlande s'agissant des noms de lieu proposés, notamment ceux des zones administratives, des carrefours de circulation tels que les ports, les aéroports et les gares, des zones faisant l'objet d'une planification et des zones peu peuplées ainsi que des noms de zones, de rues et de routes; d) la situation du pays s'agissant des noms de lieu traditionnels ou commémoratifs, ainsi que des médias et des institutions de cartographie privées; et e) les mesures prises précédemment pour élaborer les textes de loi en la matière.

La proposition se réfère en outre a) à la gestion officielle des noms géographiques au-delà des frontières du pays, en particulier dans les pays nordiques; b) aux résolutions des Nations Unies portant sur la création d'organismes nationaux chargés des noms géographiques; et c) au nombre d'organismes de ce genre créés par les États Membres de l'ONU.

\* E/CONF.101/1.

\*\* Établi par by Sirkka Paikkala, de l'Institut linguistique finlandais, et Teemu Leskinen, du Service national finlandais de levés terrestres.

\*\*\* Le rapport intégral peut être consulté dans la langue originale à l'adresse suivante :  
<http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.

